

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA PAR DES PRODUITS CHIMIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Neil Young (Beaches): Madame le Président, je prends moi aussi la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Environnement Canada a établi un précédent en offrant une aide financière et technique à des groupes d'intérêt public en vue de s'opposer devant les tribunaux américains au projet d'entente pour l'assainissement de Hyde Park; c'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Environnement de fournir une aide technique et financière aux groupes de défense de l'intérêt public, qui au cours des audiences qui débiteront en février prochain chercheront à faire échouer la demande de la société SCA Services, laquelle voudrait pouvoir déverser davantage de produits chimiques dans le Niagara.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LE BUDGET

ON DEMANDE QUE LES LOIS RELATIVES À L'ACHAT DE RENTES À VERSEMENTS INVARIABLES DEMEURENT INCHANGÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Alexandre Cyr (Gaspé): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion.

Des centaines de Canadiens avaient conclu des contrats de vente relativement à leur terre, à leur bateau ou à leur entreprise, projetant de se prévaloir de rentes à versements invariables pour étaler leurs gains de capital sur les années à venir, ce qui est à la fois juste et légal, et permettait à ces pêcheurs et pionniers de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille pendant leur retraite. Cela est maintenant impossible depuis le nouveau budget du 12 novembre. Ces Canadiens qui ont passé leur vie à amasser une pension de retraite deviennent les victimes de ce budget qui contient des mesures rétroactives. Je propose, appuyé par l'honorable député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Bujold):

Que cette Chambre supplie le ministre des Finances (M. MacEachen) de laisser intactes les lois qui s'appliquaient avant le 12 novembre 1981 au moins dans le cas de ceux qui ont conclu des marchés alors légaux tel que les pêcheurs commerciaux et les fermiers pour l'achat de rentes à versements invariables.

Mme le Président: La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime? Y a-t-il consentement unanime?

Article 43 du Règlement

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LA RÉOLUTION ADOPTÉE À LA RÉUNION TENUE À TORONTO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

Le très hon. Joe Clark (leader de l'opposition): Madame le Président, j'aimerais invoquer les dispositions de l'article 43 du Règlement pour présenter, avec l'appui du député d'Oshawa (M. Broadbent), une motion semblable à celle qui a été présentée hier. Nul n'ignore qu'hier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a rejeté la résolution proposée par le Congrès polono-canadien sous prétexte qu'il ne pouvait accepter le terme «tolérée» qui apparaissait au troisième paragraphe de cette résolution. Les changements voulus ont été apportés et j'aimerais que tous les députés adoptent unanimement aujourd'hui la résolution présentée par le Congrès polono-canadien qui dit ceci:

Nous, Canadiens d'origine polonaise, nous inquiétons vivement des événements qui se passent actuellement en Pologne et demandons instamment au gouvernement du Canada, signataire des accords d'Helsinki, de prendre les mesures suivantes:

1. Insister pour que l'état de siège cesse immédiatement et que tous les dirigeants de Solidarité soient remis en liberté.
2. Insister pour que le droit des travailleurs de se constituer en syndicats libres soit rétabli.
3. Déclarer publiquement que toute intervention de tierces parties dans les affaires intérieures de la Pologne sera considérée comme un geste très grave.
4. Fournir à la Pologne, pour être distribuée par des organismes non gouvernementaux, une aide économique importante sous forme d'aliments, de fournitures médicales, d'instruments aratoires et de provendes, de façon que les Polonais survivent à l'hiver qui vient.

Nous espérons que le gouvernement du Canada, en tant que médiateur international, saura faire entendre sa voix et que les difficultés avec lesquelles la Pologne est aux prises se régleront de façon juste et durable.

Je propose donc, appuyé par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

Que la Chambre exprime son inquiétude en appuyant la résolution.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime? Ce que je me demande, c'est si on a apporté les changements voulus à la motion qui a été inscrite au *Feuilleton*. C'est pourquoi je ne peux mettre la motion aux voix. Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président . . .

M. Nielsen: Il va encore s'y opposer.

M. MacGuigan: . . . le très honorable chef de l'opposition (M. Clark) présente une nouvelle fois une résolution sans nous avoir consultés.

Des voix: C'est une honte!